

1-2-56 Province de Québec
Comté Labelle
Corporation du Canton Joly.

A une session régulière, du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi premier février mil-neuf-cent-cinquante-six; à laquelle session sont présents: messieurs Gaston Soudart, maire et messieurs les conseillers: Roger Bisson, Réal Bélisle, Josaphat Lauson, Henri Ferreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du sept décembre mil-neuf-cent-cinquante-cinq soient adoptées et signées.

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albin Vaquette, député. de bien vouloir nous obtenir du Ministère de La Colonisation les octrois ci-après énumérés pour la réparation de nos chemins.

DEMANDE		
D'OCTROIS		
CHEMINS	Rang "A" Canton Joly lot 1. @ 25	\$ 1,000
	Rang "F" et montée Miljours	\$ 1,000
	Lac Labelle, côte Est continuation	
	des travaux d'élargissement	\$ 15,000 ⁰⁰
	Chemin blot et St-Jean	1,000 ⁰⁰
	Montée Brassard et Rang F-	1,000.
	Rang "I" du lot no 21 @ 30 et 5 et 6 "C"	500.
	Montée Chapleau et "Petite Minime"	2,500
	Chemin "Lac Vert" lot 21 @ 24	500

1-2-56

Et que demande soit également faite au député de nous obtenir du Ministère de La Voie l'élargissement de la Côte dangereuse sur les lots nos. 7 et 6 du rang "D" Canton Joly (Route Labelle - La Macaza) cette demande a été sans cesse renouvelée par le Conseil depuis 5 ans, mais sans résultats, quoique il soit reconnu par tous que c'est l'endroit le plus dangereux, surtout en hiver.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albin Paquette, député de même que à Monsieur Gaston Major, Diviscommar pour ce qui concerne les travaux de voie

Adoptée.

C. P. R.

Il est résolu unanimement que ce Conseil demande à la Compagnie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien de bien vouloir faire faire les travaux nécessaires à la traverse du Chemin de la mine ou Lac Baptiste, afin que cette traverse située sur le lot numéro 8 rang "A" Canton Joly devienne Publique ce qui est maintenant nécessaire à cause de l'augmentation de la circulation sur le Chemin; cette traverse étant située au milage 76-3

Et que ces travaux soient exécutés au printemps ou au début de l'été.

Adoptée.

Il est résolu unanimement que ce Conseil demande à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada de bien vouloir continuer à desservir le Village

1-2-56

de La Conception et le Canton Belde par le bureau d'affaires de Labelle.

Étant donné qu'il doit y avoir des changements le printemps prochain à la suite de l'achat par la compagnie Bell des droits de monsieur Roger Poiroux sur la ligne rurale desservant actuellement ce village, il ne serait pas juste que ces clients soient rattachés au bureau d'affaires de St-Jovite après l'avoir été à Labelle depuis toujours; obligeant par le fait même les abonnés de Labelle et de la région à payer pour chaque appel fait à un abonné de La Conception à l'avenir.

BELL

TÉLÉPHONE

La ligne à construire le printemps prochain pour desservir les résidents de la route no. 11 entre Labelle et La Conception peut servir de raccourci entre ces deux villages si la grosse ligne située de l'autre côté de la rivière vers Montréal ne peut être utilisée à cette fin.

Le conseil proteste donc énergiquement contre toutes démarches ou tentatives faites de raccordement de La Conception au bureau de St-Jovite.

adoptée
Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Joseph Teneault. Ent. chemin	\$ 3.00
Alexandre Teneault - "	3.00
La revue municipale Abonnement 1955-56	\$ 13.65
Formules municipale Enorg. P. de l'habitation	\$ 32.79
La Prévoyance, Assurance garantie	10.00
Coopération du Comte Labelle Chemin de la Rivière	100.00

Adoptée

1-2-56 Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses pour l'année BUDGET 1956 s'établissent comme suit:

DÉPENSES:

	Remboursement emprunt et intérêts	\$ 241. ⁵⁰
ADMINIS- TRATION	Taxe au Comté	250. ⁰⁰
	Assistance Publique	500. ⁰⁰
GÉNÉRALE	Frais d'élections	115. ⁰⁰
	Loyer de Salle Municipale	50. ⁰⁰
	Salaires du secrétaire	480. ⁰⁰
	Vérification des livres	40. ⁰⁰
	Abonnement Revue Municipale	13. ⁵⁰
	Encre, postes et papeterie de bureau	75. ⁰⁰
	Rôle Evaluation (confection)	100. ⁰⁰
	Assurance Garantie	10. ⁰⁰
	Frais banque, échange chèques	10. ⁰⁰
	To	
TRAVAUX PUBLICS	Entretien de chemins rivières	\$ 6.500. ⁰⁰
	" " " " été	900. ⁰⁰
	Imprevue	255. ⁰⁰
	Total	\$ 9.470. ⁰⁰

REVENUES:

NON FONCIER.	Octroi Chemins rivières (Vieille)	\$ 4.900. ⁰⁰
	" " " (Village)	160
	" " " (Lacoste)	120
		\$ 5.180. ⁰⁰

Taxe générale à 3% sur évaluation de
\$ 143.000 - \$ 4.290.⁰⁰
\$ 9.470.⁰⁰

Il est résolu que qu'une taxe foncière générale au taux

1-9-56

de 3% soit imposé sur tous les biens-fonds
imposables suivant le rôle d'évaluation actuelle-
ment en force afin de rencontrer les dépenses
prévues au budget ci-haut détaillé.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Georges Godard
Sec. Trés.

Gaston Baudart, Maire

4-4-56

Province de Québec
Comté Labelle
Corporation Municipale du Canton Joly.

À une session régulière du
Conseil municipal du Canton Joly tenue
au lieu et à l'heure ordinaires des
sessions du conseil, le Mercredi quatre
avril mil-neuf-cent-cinquante-six
à laquelle session sont présents:
Monsieur Gaston Baudart, Maire
et messieurs les conseillers Réal
Bilick, Roger Bisson, Henri Teyssant
et Gérard Valiquette, formant quorum
sous la présidence de monsieur le
Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée
du premier Février mil-neuf-cent-
cinquante-six soient adoptées et signées

Adoptée

Il est résolu que monsieur Léonidas
Desgroseillers soit avisé de ne plus
corder de bois de pulpe et de ne pas
empiler de billots sur le chemin public
ce qui peut être cause d'accidents

4-4-56 graves dont le conseil vous ten
 personnellement responsable, étant
 donné que la Compagnie Canadian
 International Paper, à qui nous nous
 sommes adressés, nous dit qu'ils
 n'ont rien à voir, à ce sujet, tant
 qu'il n'aura pas été charroyé
 par eux.

Adoptée.

AVANCE

DE

1 HEURE

Il est résolu unanimement que sous
 l'autorité du temps réglementaire.
 (C.S. R. D. 1941 ch. 2) à partir de
 dimanche le 29 avril 1956 à
 minuit et une minute, le temps
 réglementaire dans les limites de
 cette municipalité soit de quatre
 heures en retard avec l'Observatoire
 de Greenwich; et ce jusqu'au
 dimanche 30 septembre 1956 prochain
 à minuit et une minute alors
 que le temps réglementaire sera de
 cinq heures en retard avec l'obser-
 vatoire de Greenwich.

Et que copie de la présente résolution
 soit adressée à l'Honorable ministre
 des Affaires Municipales pour approbation.

Adoptée.

AVIS

DE

MOTION

RÈGLEMENT

No. 75.

Le conseiller Henri Ferreault donne avis
 de la présentation d'un règlement
 autorisant l'ouverture avec les octrois du
 Ministère de la Colonisation d'un
 chemin traversant les lots numéros
 28 à 40 inclusivement du rang "A"
 Canton Joly, suivant le portage actuelle-
 ment utilisé en direction des lacs
 Mitchell, Clair et Cachey.

Adoptée.

4-4-56

LACS.

LACS

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de la Chasse et de la Pêche de bien vouloir nous obtenir la libération des lacs suivants: qui sont supposés être sous bail en faveur du Club du Lac Labelle, Limité.

Lac Travers, Forest, Langay et de la Dame, et ce dès l'expiration du bail actuellement en vigueur.

adoptée.

Il est résolu que demande soit faite à l' "Honorable Albin Gagnette, député de bien vouloir nous obtenir du Ministère de l'Agriculture un octroi suffisant pour le creusement du cours d'eau Sabatis rangs "E" et "F" Canton Joly cette année.

Les Ingénieurs du Ministère en ont fait les plans et devis l'an dernier et tout est prêt pour l'exécution des travaux pour lesquels on demande un octroi depuis plusieurs années par le conseil de cette municipalité et par les intéressés.

Adoptée

Il est résolu que le rapport de vérification des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1955 soit accepté tel que dressé par monsieur Louis Doucet, vérificateur de Bellefleur et qu'une somme de \$40.00 lui soit payée pour ce travail tel que convenu.

Adoptée

ENGAGEMENT
ET SALAIRE
SECRETARIE

Il est résolu que monsieur Georges Rodard soit réengagé comme secrétaire-trésorier de cette Corporation moyennant salaire

4-4-56 de (\$50.⁰⁰) cinquante piastres par mois
 à l'avenir; et aux conditions ordinaires
 HEURES pour tout le travail de secrétaire-trésorier
 DE de cette Corporation; tenue des registres,
 perception des taxes, rapports, rôle d'éva-
 BUREAU luation; et de tenir un bureau ouvert
 au public tous les jours suivants les
 heures réglementaires soit de neuf
 heures du matin à quatre heures du soir,
 dimanche et fêtes légales exceptés.

Adoptée.

Il est résolu que le conseil renouvelle
 la demande déjà faite l'an dernier
 par le conseil de cette municipalité
 de même que par les conseils
 NIVELEUSE Municipaux de la partie Sud du
 Comté de Labelle dans le but d'ob-
 tenir les services de la nivelleuse
 du Ministère de La Colonisation
 pour quatre paroisses par nivelleuse
 au lieu de huit comme par les
 années passées; et ce afin de maintenir
 nos chemins dans un meilleur état.

Et que copie de la présente résolution
 soit adressée à monsieur Roméo Lalonde
 Sous-Ministre de La Colonisation
 et à l'Honorable Albiny Paquette,
 député.

Adoptée.

Il est résolu que les comptes suivants
 soient acceptés et payés:

Aldéric Blais, Entretien Chemin 1955.	\$10. ⁰⁰
Rapote et Tremblay, Sablage Chemins,	43. ⁰⁰
Alexandre Terreault, Entretien Chemin	3. ⁰⁰
Henri Terreault, Transport sel	3. ⁵⁰
Joseph Terreault, Entretien Chemin	3. ⁰⁰

Adoptée.

4-4-56

Il est résolu que la séance soit levée.
 Réal Bédard Président Adoptée
 Geo Godard Sec. Trésorier

4-5-56

Province de Québec
 Comté de Labelle
 Corporation Municipale du Canton Joly.

À une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil le mercredi deux mai mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers: Maurice Bisson, Réal Bédard, Roger Bisson, Josaphat Lauzon et Gérard Valiquette formant quorum.

Il est résolu que monsieur Réal Bédard soit nommé président de cette assemblée.
 Adoptée!

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre avril mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.
 Adoptée.

Il est résolu que demande soit faite à l'honorable Albion Sanguin, député de bien vouloir nous obtenir un octroi spécial de \$1,500⁰⁰ du Ministère de La Colonisation pour la réparation et l'amélioration du chemin d'arrang. "G" Canton Joly sur les lots nos: 9-10-11-12-13 et 16 le plus tôt possible, étant donné que ce chemin est en très mauvais état et impassable aux automobiles, actuellement.

2-5-56

Et comme il y a un transport d'enfants aux écoles sur ce chemin on est forcé de laisser sur chemin la voiture automobile pour ce chemin seulement.

Est que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette le priant de bien vouloir se rendre à cette demande.

Adoptée

Il est résolu que les factures au montant total de \$6,500.⁰⁰ présentées par le Garage Machabée En's de Labelle pour l'entretien d'livres #55-56 des Chemins du Canton Joly, d'une partie des Cantons Minerve, Labelle et Marchand de même que certains chemins du Village de Labelle soit acceptés et que le montant réclamé soit payé au Garage Machabée En's aussitôt que nous aurons reçu du Ministère de la Voirie le paiement de la subvention nous revenant sur ce contrat d'entretien d'livres soit \$5,170.⁰⁰

Adoptée.

Il est résolu qu'un vote de remerciement soit adressé à l'Honorable Albiny Paquette, député de même que à monsieur Romeo Lalonde, Sous-Ministre de la Colonisation pour avoir bien voulu nous obtenir les services d'une niveleuse supplémentaire afin de nous venir en aide pour la réparation des chemins du Canton partie Sud du Comté de Labelle.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés:

2-5-56	Roger Terreault	Contrat de Chemin	7 1.20
	André	"	1.20
	Joseph	"	25.95
	Joseph Brousseau (fils)	"	4.25
	Daniel	"	27.85
	Gélinas	"	9.00
	Orla Lejeune	"	4.80
	Royis Synagée	"	6.00
	Raymond St-Jean	"	30.40
	Evariste St-Jean	"	53.40
	Laporte et Tremblay, Area "Commun"		277.50
	Améric Bergeron	Chargé	22.50
	Emile Labonté		12.00
	Charles Labonté		12.00
	Fernand Charrette		39.00
	Alexandre Terreault		9.60

Adoptée
 Il est résolu que le règlement no. 75
 ordonnant l'ouverture d'un chemin
 public à travers les lots numéros:
 29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39 et 40
 du rang "A" Canton Joly soit adoptée.
 Adoptée.

RÈGLEMENT NO. 75

Province de Québec
 Comté de Gabelle
 Corporation Municipale du Canton Joly.

Considérant: qu'il est d'intérêt public
 d'ouvrir un chemin public à
 travers les lots 29 à 40 inclusivement
 du rang "A" Canton Joly, tant pour
 donner une sortie à ces lots que
 pour favoriser le développement
 touristique de toute cette région
 encore inexploitée.

2-5-56 Considérant; que l'ouverture d'un chemin à cet endroit permettrait le prolongement par la suite de ce chemin à travers le Canton Marchand pour atteindre les lacs Mitchell, Clair, Cadu etz. où il y a des possibilités de développement touristique immense.

Considérant; que le Ministère de la Colonisation de Québec, paraît disposé à verser un montant important pour la réalisation de ce projet à la condition que le chemin soit verbalisé.

Considérant; qu'un avis de motion a été donné à la dernière session régulière du conseil de cette municipalité tenue le 4 avril 1956.

Il est résolu qu'un chemin de front soit ouvert à travers les lots numéros 29, - 30, - 31, - 32, - 33, 34, 35, - 36, - 37, - 38, - 39 et 40 du rang "A" Canton Joly, sur une largeur de 36 pieds tel que le veut la loi et ce en suivant le tracé, autant que possible, du portage existant sur les dits lots, portage fait et entretenu actuellement par la Compagnie Canadian International Paper pour desservir ses limites à bois dans cette région. La clôture existante actuellement du côté Sud de ce chemin projeté sera déplacée ou ce sera nécessaire et reconstruite au cours des travaux, mais l'entretien à l'avenir sera à la charge du propriétaire comme

2-5-56

pour tous les autres chemins de front
de la paroisse.

La clôture de la partie Nord ou du côté
Nord du chemin sera construite et
entretenu par le propriétaire des lots
plus haut mentionnés quand il
jugera nécessaire de le faire, de
même que pour la balancelle du
côté Sud du chemin où il manque
de clôture.

Le présent règlement sera publié
et deviendra en force selon la loi.

Adoptés à la séance du 2 mai 1956.

Georges Godard
Secrétaire - Trésorier

Gaston Baudart
Maire

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée
Georges Godard Gaston Baudart, Maire
Secrétaire Trésorier



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY

6-6-56

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi six juin mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Roger Bisson, Maurice Brisson, Josaphat Lauzon, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du deux mai mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Fernando Machabée & Banque Provinciale du Canada , entretien d'hiver 1955-56 des chemins de cette municipalité-suivant-contrat \$6,500.00

Laporte & Tremblay , camion charroyage de gravier -----	\$22.50
René Clot , entretien de chemin	14.50
Noel Décosse, Régistrateur, mutation de propriétés, mai,	2.10
Réal Charette, entretien de chemins	3.00
Damien David , " " "	21.70
Eméric Bergeron, tracteur, entretien de chemin,	35.00
Les Produits de Ciment L'Annonciation, calvette chemin,	33.65
Henri Terreault, voyage pour tuyau de ciment, calvette,	10.00
Corporation du Comté de Labelle, taxe année 1956-----	333.34

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée.

Geo Godard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Baudart

Je soussigné Delphis Jubinville , ayant été élu conseiller municipal du Canton Joly au siège no. 5 jure sur les Saints-Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de cette charge, et ce au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle, ce treizième jour de juillet mil-neuf- cent- cinquante-six.

Secrétaire-trésorier

Geo Godard

Delphis Jubinville

7-6-56

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY



A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'Heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Maurice Brisson et Henri Terreault formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du six juin mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est résolu que monsieur Emilien Charette soit nommé estimateur du Canton Joly en remplacement de monsieur Auguste Lauzon démissionnaire et dont la démission a été acceptée par le conseil par la présente résolution à cause de son incapacité à agir pour la confection du rôle d'évaluation.

ESTIMATEUR

Adoptée

Il est résolu que monsieur René Clot soit nommé inspecteur de voirie pour une partie des rangs "H" et "I" soit les lots 1 à 10 rang I et 10 à 18 rang "H" et ce en remplacement de monsieur Evariste St-Jean dont la charge est devenue vacante à la suite de la vente de sa propriété et de son déménagement dans une paroisse voisine.

INSPECTEUR
DE VOIRIE

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Albiny Paquette, député de bien vouloir nous obtenir du Ministère de l'Agriculture un octroi suffisant pour le creusage du cour d'eau Paradis dans les Canton Holy et Marchand suivant les plans et devis préparés par les ingénieurs du Ministère; il est entendu que l'acte d'accord a été signé par tous les intéressés et que la Corporation du Comté Labelle a accordée son approbation à la verbalisation de ce cour d'eau à sa séance du 13 juin 1956.

DEMANDE OCTROI
DRAINAGE

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite de nouveau à monsieur Gaston Major, ingénieur-divisionnaire au Ministère de La Voirie à Mont-Laurier de bien vouloir ordonner sans plus de délai les travaux d'élargissement de la section de la route Labelle-La Macaza dans la côte sur les lots numéros 6 et 7 du rang "D" Canton Joly qui est un des endroits les plus dangereux pour la circulation plus particulièrement en hiver à cause du charroyage lourd de billots qui se transportent sur ce chemin.

DEMANDE DE
REPARATION
ROUTE LABELLE-
LA MACAZA

Adoptée

Il est résolu que demande soit aussi faite au Ministère de La Voirie à Québec de bien vouloir nous obtenir le pavage de la section de la route Labelle-La Minerve dont les travaux sont terminés soit

PAVAGE



4-7-56

ENTRETIEN
DE CHEMIN
PAR LE
MINISTÈRE
VOIRIE

sur une distance d'environ 3 milles entre la route no. 11 et le Lac Labelle cette année avant que le niveau du chemin se déplace.

Et que le Ministère prenne à sa charge dès cette année le chemin du Lac Labelle dans la partie reconstruite soit entre la route Labelle, La Minerve et la maison de monsieur Maurice Brisson, étant donné que ce chemin a été reconstruit pour rencontrer les exigences du Ministère de La Voirie.

Adoptée

Il est résolu que demande soit faite au ministère de La Voirie de bien faire passer des enseignes de chaque côté de l'intersection du chemin de La Minerve sur la route no. 11 indiquant ce croisement de chemin afin d'éviter les accidents fort nombreux à cet endroit.

ENSEIGNES

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Joseph Terreault, travaux entretien de chemins,	\$35.40
Alexandre Terreault, " " " "	9.00
Henri Terreault ,	5.40
Emilien Charette ,	33.30
Zéphirin Brousseau ,	3.00
Daniel Brousseau , (fils)	6.00
Damien David	6.70
Joseph Saindon	.60
Roger Caron , avec camion	3.00
Alfred Mailloux " "	3.00
Laporte et Tremblay, 2 camions	6.00
Éméric Bergeron camion	3.00
Laporte & Tremblay " chemin Démers	18.00

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier. *Gaston Baudart*
Maire.

Adoptée

1-8-56

SERMENTS

Nous soussignés Roger Bisson et Gérard Valiquette , ayant été élus conseillers municipaux du Canton Joly aux sièges numéros 4 et 6 respectivement jurons sur les Saints-Evangiles que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de cette charge et ce au meilleur de notre jugement et de notre capacité. Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi à Labelle ce premier jour d'août mil-neuf-cent-cinquante-six.

Georges Godard
Secrétaire-trésorier

Gérard Valiquette
Roger Bisson

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY



11-7-56

ELECTIONS DE JUILLET 1956

ELECTION
JUILLET 1956

A une assemblée publique des électeurs municipaux du Canton Joly régulièrement convoquée par Georges Godard, secrétaire-trésorier et président d'office à l'élection de juillet 1956, pour procéder à la mise en nomination aux charges de conseillers municipaux en remplacement de;

Monsieur Roger Bisson, au siège no. 4
Monsieur Josaphat Lauzon, au siège no. 5
Monsieur Gérard Valiquette, au siège no. 6

L'assemblée est tenue le mercredi onzième jour de juillet 1956 à dix heure de l'avant midi à la salle municipale du Village de Labelle.

Advenant l'heure de dix heure de l'avant-midi, le président lit l'avis donné pour la présente élection et le certificat de publication annexé et requiert messieurs les électeurs présents de proposer par écrit sous leurs signatures les personnes qu'ils désirent choisir comme conseillers municipaux aux sièges nos. 4, 5 et 6.

Il est proposé par monsieur Emilien Charette, cultivateur du Canton Joly, secondé par monsieur Joseph Saindon aussi cultivateur du Canton Joly.

Admis

Que monsieur Oscar Saindon, cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4.

Admis

Que monsieur Delphis Jubinville, garde forestier de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 5.

Admis

Et que monsieur Marcel Nantel, plombier de Labelle soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Il est proposé par monsieur Roger Bisson, cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Josaphat Bisson, cultivateur du Canton Joly résidant à Labelle.

Admis

Que monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 6.

Proposé par monsieur Gérard Valiquette, cultivateur du Canton Joly.

Secondé par monsieur Josaphat Bisson, propriétaire du Canton Joly.

Admis

Que monsieur Roger Bisson soit mis en nomination comme conseiller municipal au siège no. 4.



11-7-56

Advenant l'heure de douze heures de l'avant-midi le président déclare l'assemblée close.

Ont été mis en nomination comme conseillers municipaux du Canton Joly;

Au siège no. 4 ; Messieurs Roger Bisson et Oscar Saindon.

Au siège no. 5: ~~Monsieur~~ Delphis Jubinville.

Au siège no. 6: Messieurs Marcel Nantel et Gérard Valiquette

Comme il n'y a que le nombre voulu de candidats à élire au siège no. 5 je proclame élu par acclamation monsieur Delphis Jubinville comme conseiller municipal à ce siège.

Comme il y a plus que le nombre voulu de candidats à élire aux sièges nos. 4 et numéro 6 j'ordonne que la votation se fasse, lundi le seizième jour de juillet mil-neuf-cent-cinquante six entre huit heure du matin et six heure du soir à la salle municipale du Village de Labelle.

A la cloture de la votation le lundi 16 juillet 1956 , 188 électeurs ont enrégistrés leur droit de vote.

Monsieur Roger Bisson à obtenu 128 votes
Monsieur Oscar Saindon " 59 majorité 69 siège no. 4

Monsieur Gérard Valiquette à obtenu 131 votes
Monsieur Marcel Nantel " " 53 " majorité 78 siège 6

Le lundi 23 juillet 1956 messieurs Roger Bisson et Gérard Valiquette sont proclamés officiellement élus conseillers municipaux aux sièges no. 4 et no. 6.

Georges Godard
Georges Godard
Président d'Election

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON JOLY
NO.

1-8-56
1-8-56

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du dit conseil, le mercredi premier août mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudard, Maire et messieurs les conseillers; Réal Bélisle, Delphis Jubinville, Henri Terreault, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du quatre juillet mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée.



Le secrétaire donne lecture du rapport d'élection.

1 - 8 - 56

Il est résolu que demande soit faite à La Corporation du Comté de Labelle de bien vouloir déclarer chemin de comté toutes cette partie du chemin Chapleau traversant les lots numéros 1, 2 et 3 du rang XI Canton Minerve jusqu'à la ligne du Canton Marchand et longeant le lot numéro 40 du rang "G" Canton Joly jusqu'à la ligne de division des lots numéros 39 et 40 rang "G", et d'en répartir ensuite les frais d'entretien entre les Corporations du Canton Marchand Joly et La Minerve, attendu que le dit chemin sert exclusivement de sortie aux contribuables du Canton Marchand et n'est d'aucune utilité pour les Cantons Joly et Minerve.

Adoptée

SALAIRES
EMPLOYES

Il est résolu que le salaire des employés à l'entretien des chemins de cette municipalité soit fixé à (.75c) soixante et quinze sous de l'heure à compter de ce jour.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Noel Décosse, Régistrateur, mutation propriété	\$14.85
Joseph Saindon, Entretien de chemins	3.60
Imprimerie St-Jovite, bulletins de votes	14.59
Rolande Paquette, secrétaire élection	7.00
Georges Godard, président élection	10.00
Louis Amadei, entretien de chemin	3.00
René Clot, " " "	6.80
Maurice Labonté, " " "	6.00
Damien David, Rôle évaluation	45.30
Emilien Charette, " " "	37.00
Damien Brisson, " " "	71.00
Georges Godard, " " "	35.00
" " " repas et guides	19.30
Emilien Charette, Entretien chemin	9.60
Gérard Laurin, " " "	8.40
Zéphirin Brousseau, " " "	8.40
Daniel Brousseau, " " "	3.00
Joseph Terreault, " " "	12.00
Euclide Boissie, " " "	4.20
Alexandre Terreault, " " "	7.20

Adoptée

ENGAGEMENT DU
VERIFICATEUR

Il est résolu que Monsieur Louis Doucet, comptable soit réengagé comme vérificateur des livres et comptes de cette Corporation pour l'année 1956 aux mêmes conditions soit \$40.00 pour ce travail.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Geo Godard
Secrétaire-Trésorier

Gaston Baudart
Maire



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

5-9-56

A une session régulière du conseil municipal du Canton Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi cinq septembre mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Roger Bisson, Delphis Jubinville, Henri Terreault et Gérard Valiquette formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du premier août mil-neuf-cent-cinquante-six soient adoptées et signées.

Adoptée

TRAVAUX
ROUTE
LABELLE
LA MACAZA

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de La Voirie de bien vouloir faire faire dès cette année les travaux nécessaires à l'élargissement de la côte située sur le lot numéro 6 et partie du lot numéro 7 du rang "D" Canton Joly sur la route Labelle- La Macaza étant donné que c'est l'un des endroits les plus dangereux pour la circulation et qui fut la cause de plusieurs accidents surtout en hivers à cause du charroyage de billots par de nombreux camion sur un chemin souvent glacé ; et le fait qu'il y a un transport régulier d'enfants aux écoles du village matin et soir est une cause constante d'inquiétudes bien justifiées sur un chemin aussi dangereux.

Et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette, député, au Ministère de La Voirie à Québec et à monsieur Gaston Major, Ingénieur-Divisionnaire à Mont-Laurier.

Adoptée

COUR
D'EAU
PARADIS

Il est résolu que demande soit faite au Ministère de l'Agriculture et à l'Honorable Albiny Paquette, député de bien vouloir faire faire le creusage du Cour d'eau Paradis dans le Canton Joly et une partie de Marchand dès cette année, attendu que toutes les formalités ont été remplies soit la requête par les intéressés, la verbalisation par le Conseil de Comté etc.

Et que copie de cette résolution soit adressée à l'Honorable Albiny Paquette, député et au Ministère de l'Agriculture à Québec de même que à l'agronome du Comté à Mont-Laurier.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Produits de Ciment l'Annonciation, tuyau calvette	\$82.69
Emilien Charette, entretien de chemin	27.75
Maurice Labonté, " " "	7.50
René Clot, " " "	4.50
Lucien Frappier, " " "	12.00
Daniel Brousseau, " " "	9.00
Joseph Terreault, " " "	3.00

5-9-56



Eméric Bergeron , bois entretien pont, \$9.56
Laporte & Tremblay, camion gravier 18.00
Yvon Brunet , camion transport tuyau 10 .00

Adoptée

Il est résolu que la séance
soit levée.

Ce Godard
Secrétaire Trésorier

Adoptée

Gaston Baudart
Maire

7 - 11 - 56

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE LABELLE
CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON DE JOLY

A une session régulière du conseil municipal du Canton de Joly, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, le mercredi sept novembre mil-neuf-cent-cinquante-six, à laquelle session sont présents; monsieur Gaston Baudart, Maire et messieurs les conseillers; Maurice Brisson, Réal Bélisle, Roger Bisson, Delphis Jubinville, Henri Terreault et Gérard Valiquette, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Il est résolu que les minutes de l'assemblée du cinq septembre mil-neuf-cent-cinquante six soient adoptées et signées.

Adoptée

Il est est résolu que le chemin conduisant à La Ferme Lacoste ne soit pas ouvert à la circulation des voitures automobiles durant l'hiver prochain 1956-57 mais entretenu au rouleau, pour la partie du chemin du Canton Joly; à moins que la somme de \$120. dû par messieurs Lacostes pour l'entretien d'hiver 1955-56 ne soit payée avant le 1er décembre prochain et à moins aussi qu'un engagement écrit soit remis à cette Corporation par lequel Mme. Paul Lacoste et monsieur Roger Lacoste s'engagent à payer le même montant pour l'hivers prochain 1956-57 si les procédures pour faire déclaré ce chemin, "Cmemin de Comté" ne sont pas terminées.

Adoptée

Il est résolu que des soumissions soient demandés pour le ramassage des vidanges à compter du 15 juin au 15 septembre 1957 sur les bords du Lac Labelle, à compter de l'Hotel Genet jusque chez monsieur Alexandre Terreault, une fois par semaine, soit

CHEMINS D'HIVERS

FERME
LACOSTE

RAMASSAGE DES
VIDANGES
LAC LABELLE



7-11-56

FOSSE ET
CLOTURE
DE LIGNE

RÔLE
EVALUATION

en deux parties soit d'une seule partie, et que demande soit faite à monsieur Oscar Saindon de bien vouloir nous fournir le terrain du dépotoir nécessaire à cette fin dans la prairie de Castor.

Adopté

Il est résolu que monsieur Raoul Francoeur, inspecteur agraires soit autorisé à se rendre chez monsieur Maurice Labonté, Eugène et Yvanx Cédilotte pour visiter les clotures de ligne de même qu'un fossé devant servir à légoutement des terres et de déterminer et faire faire si jugé nécessaire le travail à faire par chaque partie; et que le conseil soit autorisé à faire faire une calvette en ciment pour la traverse du chemin public aussitôt que le fossé sera creusé jusqu'à cet endroit.

Adoptée

Il est résolu que le rôle d'évaluation dressé par les estimateurs pour l'année 1956 soit adoptée et homologué par ce conseil sans amendements.

Adoptée

Il est résolu que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Laporte et Tremblay, charroyage de gravier en mai et juin avec camion et chargeur pour chemins	\$200.00
P.A. Forget, broche à cloture et clous crampes	19.08
Les Produits Ciment l'Annonciation EnrG (tuyau calvette)	13.58
Wilfrid Machabée, bois 1272 pi. pour pont Lac Cameron	95.40
P.A. Forget, 25 lbs. Clous " " " "	3.50
Alexandre Terreault, entretien de chemins et pont	18.75
Joseph Terreault, " " " "	18.75
Damien David, " " " " voyage rôle	15.00
Formules Légales Provinciales, fiches, rôle évaluation	11.31
Daniel Brousseau, érochage	7.50
Noel D'cosse, Régistrateur, mutation de prop. août et sept.	4.40

Adoptée

Il est résolu que le camion de messieurs Laporte & Tremblay soit engagé à raison de \$5.00 par voyage pour charroyer au moins 20 voyages de gravier sur le chemin à partir de chez monsieur Maurice Brisson jusque chez monsieur Lionel Racicot aux endroits où il absolument nécessaire d'en poser, et que monsieur Maurice Brisson surveille ce charoyage et qu'il avise le camionneur du nombre de voyages additionnels à transporter si il le juge à propos.

Adoptée

Il est résolu que la séance soit levée.

Adoptée

Cesro Godard
Secrétaire-Trés

Gaston Baudart
Maire